



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS
Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.
www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 11 OCTOBRE 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLFSS : rationnement et franchises

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2008 remet en avant la maîtrise comptable comme le soulignent les propos du Rapporteur Yves BUR en les présentant comme des éléments fondateurs.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., à partir du parcours de soins, avait encouragé les réseaux informels des professionnels de santé autour du patient, avec une meilleure coordination et en donnant une lisibilité aux séquences de soins, le tout au service de la qualité des soins apportés au patient.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que cette démarche novatrice avait modifié positivement le comportement des patients et des professionnels de santé. Les insuffisances de cette réforme ont été liées essentiellement à la mise en place trop lentes des outils (DMP, rôle du médecin consultant, réforme des consultations....) et aux pesanteurs locales avec absence des moyens.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que le PLFSS 2008, s'il était voté dans l'état, n'assurera certainement pas l'accessibilité des soins pour tous, ne mettra aucune efficience dans le système de santé et, au contraire, entraînera par ces mesures comptables une régression à l'accessibilité des soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rejette formellement la mise en place de franchises, outils de rationnement, remettant en cause la solidarité et l'accessibilité aux soins pour tous et faisant, pour la première fois, porter une charge financière inacceptable sur les malades qui n'ont pas choisi de ne plus être bien portants.